



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Marché N° 2607A03AO

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES DE LA
CCI DE L'ARDÈCHE, DU CFA ANDRÉ FARGIER DE
LANAS ET DE L'IFTEA, INCLUANT LA FOURNITURE
DE CONSOMMABLES D'HYGIÈNE ET DES
PRESTATIONS DE MANUTENTION ASSOCIÉES**

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 11 septembre 2026 à 12h00

En raison de la fermeture estivale de la CCI de région Auvergne -Rhône - Alpes du 3 Août au 21 Août, les réponses aux questions posées sur le profil acheteur PLACE seront mises en ligne qu'à compter du 24 Août 2026

POUVOIR ADJUDICATEUR

Chambre du commerce et d'Industrie de l'Ardèche

Quartier la Temple













BP 215 - 07205 Aubenas Cedex

Site web: <https://www.ardeche.cci.fr>

Profil Acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Cellule régionale de la commande publique : marches@ardeche.cci.fr

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES DE LA CCI DE L'ARDÈCHE, DU CFA ANDRÉ FARGIER DE LANAS ET DE L'IFTEA, INCLUANT LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES D'HYGIÈNE ET DES PRESTATIONS DE MANUTENTION ASSOCIÉES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 An reconductible 3 X 1 An
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 – Variantes facultatives à l’initiative du candidat.....	5
2.4 - Variantes à l’initiative de l’acheteur : Prestations supplémentaires éventuelles facultatives.....	5
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	7
5.2 - Visites Obligatoires	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
6.1 - Transmission électronique	10
6.2 - Transmission sous support papier	12
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures	12
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	12
7.3 - Suite à donner à la consultation : Dispositif de vigilance : APROVALL (ex : E- Attestations)	14
8 - Renseignements complémentaires	14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	14
8.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des prestations de nettoyage des sites de la CCI de l'Ardèche, du CFA André Fargier de Lanas et de l'Institut de Formation des Techniques et de l'Energie d'Ardèche (IFTEA), incluant la fourniture de consommables d'hygiène et des prestations de manutention associées.

Pour le lot 5, la fourniture de consommables fait l'objet d'une PSE distincte.

Lieu(x) d'exécution :

Lot(s)	Site	Adresses
01	Délégation de Davézieux	101 Rue des Alpes, 07430 Davézieux
02	Délégation d'Aubenas	24 Chemin de la Temple, 07200 Aubenas
03	Site du siège de la CCI, de l'Espace Entreprises Centre Ardèche, de la Pépinière d'entreprises et des Douanes	140 Chemin Saint Clair, 07000 Privas
04	Centre de Formation d'Apprentis André Fargier de Lanas (CFA)	Route de l'Aérodrome, 07200 Lanas
05	L'Institut de Formation des Techniques et de l'Energie d'Ardèche (IFTEA)	550 avenue marie curie 07800 la Voulte-sur-Rhône

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec un montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum sur la durée totale du marché (4 ans)
01	Délégation de Davézieux	64 400€
02	Délégation d'Aubenas	101 200€

03	Site du siège de la CCI, de l'Espace Entreprises Centre Ardèche, de la Pépinière d'entreprises et des Douanes à Privas	55 200€
04	CFA André Fargier de Lanas	161 000€
05	IFTEA à la Voulte-sur-Rhône	62 100€

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90911300-9	Services de nettoyage de vitres

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2.3 – Variantes facultatives à l'initiative du candidat

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

2.4 - Variantes à l'initiative de l'acheteur : Prestations supplémentaires éventuelles facultatives

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et pourront faire une proposition pour la PSE relative au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot	Description
Lot 5 : IFTEA à La Voulte-sur-Rhône	Fourniture des équipements et des consommables

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de prendre ou non cette PSE.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

La réponse à la Prestation supplémentaire éventuelle n'est pas obligatoire.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI)
- La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif du lot 1
- La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif du lot 2
- La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif du lot 3

- La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif du lot 4
- La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif du lot 5
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Plans
- Le cadre de réponse OBLIGATOIRE du lot 1
- Le cadre de réponse OBLIGATOIRE du lot 2
- Le cadre de réponse OBLIGATOIRE du lot 3
- Le cadre de réponse OBLIGATOIRE du lot 4
- Le cadre de réponse OBLIGATOIRE du lot 5
- Le document unique de candidature (DUC)
- L'attestation de visite
- Reprise du personnel_Annexe7

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Commentaires
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (cf. DC1 - déclaration du candidat)	Voir DUC
Numéro d'identification attribué par l'INSEE (SIRET...)	Voir DUC

Renseignements concernant la capacité économique et financière de

Libellés	Commentaires
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Voir DUC
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	APROVALL (Attributaire)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Commentaires
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Voir DUC
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Voir DUC
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Voir DUC

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Commentaires
Certificats établis par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance de la qualité, le cas échéant. Certificats de qualifications professionnelles, le cas échéant	Voir DUC

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le document unique de candidature (DUC) mis à disposition dans le dossier de consultation (DCE) remplace les formulaires DC1, DC2 et le DUME.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes	Non
La décomposition du prix forfaitaire (DPF) et le bordereau des prix unitaires (BPU) en version PDF et en version Excel	Non
Le cadre de réponse OBLIGATOIRE	Non
Le CV du personnel d'encadrement dédié à l'exécution du marché et précisions sur le nombre de sites gérés par chaque personnel d'encadrement.	Non
Les fiches techniques et les fiches de données sécurité des consommables ainsi que les fiches techniques des équipements proposés par le candidat	Non
L'attestation de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites Obligatoires

Pour une bonne compréhension des besoins, il est prévu dans le cadre de cette consultation, des visites **collectives** des lieux faisant l'objet du marché.

Ces visites des sites sont **obligatoires** afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des contraintes spécifiques des sites et des exigences du marché.

Les candidats devront prendre leur disposition pour y assister ou s'y faire représenter. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée **irrégulière**.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats devront confirmer leur présence et la date choisie pour faire la visite auprès du ou des référents de site pour le lot qui l'intéresse.

Les candidats se présentent à l'heure du rendez-vous avec leur attestation de visite à faire contresigner par le référent du pouvoir adjudicateur et à remettre dans leur offre.

Lot(s)	Sites	Référents	Adresse de départ de la visite	Dates de visite
1	Délégation de Davézieux	Mme Edith Sanchez 06 84 49 29 57 edith.sanchez@ardeche.cci.fr	101 Rue des Alpes, 07430 Davézieux	29 juillet 2026 10h30
				31 août 2026 15h30
2	Délégation d'Aubenas	M. Antoine SECHAUD 06 07 01 91 90 antoine.sechaud@ardeche.cci.fr	24 Chem. de la Temple, 07200 Aubenas	30 juillet 2026 14h
				25 août 2026 14h
3	Siège de la CCI d'Ardèche, Espace Entreprises Centre Ardèche et la Pépinière d'entreprises et des Douanes	M. Antoine SECHAUD 06 07 01 91 90 antoine.sechaud@ardeche.cci.fr	140 Chemin de Saint-Clair, 07000 Privas	29 juillet 2026 10h30
				26 août 2026 10h30
4	CFA André Fargier de Lanas	Mme Sabrina BRAULT 06 73 69 83 46 sabrina.brault@cfa-ardeche-meridionale.fr	Route de l'Aérodrome, 07200 Lanas	18 août 2026 10h
				31 août 2026 10h
5	IFTEA	M. Sébastien VIDAL 07 57 76 30 35 sebastien.vidal@ardeche.cci.fr	550 avenue Marie Curie, 07800 La Voulte-sur-Rhône	20 août 2026 14h
				27 août 2026 14h

Si des questions subviennent pendant la visite, il est demandé aux candidats de les adresser par écrit à l'issue de la visite, via la plate-forme d'échanges PLACE.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme Place (<http://www.marches-publics.gouv.fr>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0
2-Valeur technique	45.0
2.1- <i>Les moyens humains affectés à la prestation (personnel d'entretien et d'encadrement), et la formation</i>	20.0
2.2- <i>Les moyens matériels affectés à la prestation</i>	5.0
2.3- <i>L'organisation générale, suivi et contrôle des prestations</i>	20.0
3- Développement durable <i>Performance environnementale dans l'organisation et la réalisation des prestations apprécié au regard du cadre de réponse :</i> <i>- Qualité des mesures mises en œuvre pour l'application des dispositions du CCAP (article Développement durable).</i> <i>- Dispositions que le candidat se propose de mettre en œuvre sur les aspects environnementaux et sociétales</i> <i>- Engagements environnementaux et sociétales en lien avec les prestations du marché</i>	10.0

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière (DPF et BPU).
45 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante.
La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note = 45 x Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre.

Afin de permettre une comparaison homogène des offres, le pouvoir adjudicateur procédera à une **simulation financière sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE)**, établi à titre non contractuel. Il est fourni uniquement aux fins d'analyse des offres et ne saurait engager le pouvoir adjudicateur sur les quantités réellement commandées pendant l'exécution du marché.

Ce DQE vise à reconstituer un montant estimatif des prestations à prix unitaires, en fonction de volumes représentatifs des besoins du pouvoir adjudicateur.
Le montant issu de cette simulation sera pris en compte dans l'analyse du critère prix, selon la formule de notation définie au présent règlement de la consultation.

L'analyse des offres et leur notation sera effectuée sur la base du cadre de réponse.

Les autres critères et sous-critères, seront notés à partir du barème suivant :

0% de la note : absence d'information par le candidat.

20% de la note : réponse insatisfaisante

40% de la note : réponse peu satisfaisante

60% de la note : réponse satisfaisante

80% de la note : réponse très satisfaisante

100% de la note : réponse excellente

Le critère "valeur technique" sera analysé à travers du « Cadre de réponse technique » fourni au DCE et dûment complété et réparti comme suit :

– **SC1 : Les moyens humains affectés à la prestation** et notamment le nombre de personnes affectées (agent de nettoyage personnel d'encadrement et management), le nombre d'heures d'intervention prévues par agents (avec distinction nettoyage), la formation des agents qui interviennent.

– **SC2 : Les moyens matériels affectés à la prestation** et notamment la liste du matériel, les fiches techniques du matériel utilisé et des produits utilisés ainsi que le descriptif des équipements de propreté et de protection.

– **SC3 : L'organisation générale et le suivi et le contrôle des prestations** (Organisation, évaluation suivi et communication, gestion ressources humaines, démarche progrès, santé et sécurité...) et notamment d'un système de pointage, les démarches proposées d'amélioration de la qualité pour assurer la performance de la prestation et des agents (visites spontanées des agents d'encadrement, fréquence des contrôles réguliers des équipes par des agents d'encadrement) et la liaison avec les référents des sites CCI (désignation d'un agent d'encadrement référent, points réguliers...).

Le critère "développement durable" sera analysé à travers du « Cadre de réponse technique » fourni au DCE et dûment complété.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat,

l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation : Dispositif de vigilance : APROVALL (ex : E-Attestations)

L'offre la mieux classée sera donc **retenue à titre provisoire** en attendant que le ou les candidats déposent leurs certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique sur la plateforme **APROVALL** mise à disposition gratuitement par la CCI à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **APROVALL**.

L'attributaire pressenti et ses sous-traitants recevront un courriel d'invitation pour se connecter sur **APROVALL**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.



Pensez à créer ou à compléter votre profil sur APROVALL dès réception de l'e-mail d'invitation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.